

**CONVENTION****Gérontologie  
2024  
Ateliers DIY peinture**

Entre les soussignés :

**Le prestataire,  
Raison sociale :**

**Fabienne VERCUYSSE  
ART TADDAM**

**Adresse :**

9 Allée de la bergerie  
59420 MOUVAUX

**Téléphone :**

06 80 91 62 10

**Siret :**

80460398300029

**Code APE :**

7022Z

**Représenté(e) par :**

Fabienne VERCUYSSE

**Qualité :**

Gérante

**Organisateur et financeur**

**Ville de Hem**

**Adresse :**

42, rue du Général Leclerc  
59510 Hem

**Téléphone :**

03 20 66 58 00

**Représenté(e) par :**

Francis VERCAMER

**Qualité :**

Maire

***Il a été convenu ce qui suit :***

La société ART TADDAM représentée par Mme Fabien VERCUYSSE fournira à l'organisateur la réalisation de quatre ateliers DIY peinture à destination du public senior en 2024.

La prestation assurée par Fabienne VERCUYSSE consistera à :

- Dispenser des ateliers de peinture collectifs. Ces cours s'effectueront à raison de quatre séances d'une durée de deux heures, pour le second semestre 2024. Ces séances auront lieu à la salle polyvalente Bournazel, Allée de Bournazel, à Hem.

Les dates et horaires convenus sont susceptibles d'être modifiés exceptionnellement, après consultation du prestataire.

En cas de crise sanitaire entraînant des mesures de restriction ayant un impact sur les interventions, la Ville de Hem pourra annuler les séances prévues. Celles-ci ne seront pas facturées.

Le montant total de la prestation ne pourra en aucun cas excéder la somme budgétée par la ville dans le cadre du Projet gérontologie soit 960.00 euros (neuf cent soixante euros).

L'organisateur – La Ville de Hem – s'engage à payer la prestation 2024, sur présentation d'une facture établie par le prestataire, comme suit :

- 960.00 euros TTC pour 4 séances (neuf cent soixante euros)

Il est convenu que seules les animations réalisées seront facturées.

La facture sera déposée sur le portail Chorus à l'issue de la dernière prestation.

En raison de la crise sanitaire actuelle, le prestataire sera payé uniquement sur interventions faites.

L'organisateur – La ville de Hem - s'engage à :

- fournir un espace approprié pour la tenue des séances,
- fournir les chaises pour l'organisation des séances
- garantir la sécurité des participants

Le prestataire – ART TADDAM - s'engage à :

- fournir le matériel nécessaire au bon déroulement de l'animation
- assurer le rangement et le nettoyage de la salle après sa prestation.

En cas d'empêchement de l'intervenant :

- Soit à fournir, dans la mesure du possible, d'autres animateurs
- Soit à reporter l'animation en accord avec la responsable du projet gérontologie.

Fait en trois exemplaires le 20 Août 2024

Pour ART TADDAM  
La gérante  
Madame Fabienne VERCUYSSSE

*Fabienne Vercuyssse*

~~Signature~~

Pour la Ville de HEM  
Le Maire,  
Monsieur Francis VERCAMER



